



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 26

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose le rapport annuel du directeur général des élections portant sur la *Loi électorale* et sur la *Loi sur le financement des campagnes électorales* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2000. Ce rapport couvre également la tenue d'élections partielles le 21 novembre 2000 dans les circonscriptions de Kirkfield Park et de Tuxedo.

(Document parlementaire n° 134)

M. ASHTON, *ministre des Transports et des Services gouvernementaux*, fait une déclaration au sujet de l'incident survenu à Firdale, au Manitoba.

M. TWEED et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. CHOMIAK, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la Semaine nationale des infirmières et des infirmiers 2002 qui se déroule cette semaine.

M^{me} DRIEDGER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose :

les rapports trimestriels de la Société d'assurance publique du Manitoba — période de neuf mois — du 1^{er} mars au 30 novembre 2001;

(Document parlementaire n° 135)

le rapport prévu au paragraphe 43(1) de la *Loi sur les enquêtes médico-légales* pour l'année qui s'est terminée en 2001;

(Document parlementaire n° 136)

le rapport annuel que prévoit la *Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

(Document parlementaire n° 137)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. SANTOS, SCHULER, AGLUGUB et ENNS ainsi que M^{me} ASPER font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité jusqu'à 17 heures, heure réservée aux affaires émanant des députés.

M. MAGUIRE présente la proposition suivante :

Proposition n^o 2 : Stratégie en matière d'utilisation de l'eau

Attendu :

que les activités de diversification et à valeur ajoutée garantissent le maintien de la concurrentialité de l'économie agricole manitobaine dans le nouvel environnement qu'a créé l'élimination, par le gouvernement fédéral, du tarif du Nid-de-Corbeau;

que ces activités mettent beaucoup de pression sur les ressources hydriques de la province et nécessitent la mise en œuvre de pratiques durables de gestion des ressources hydriques;

que la conservation des ressources hydriques de la province est d'une importance capitale pour l'économie du Manitoba et intéresse donc tous les Manitobains et les Manitobaines;

que certaines collectivités du Manitoba se trouvent dans des zones inondables où la crue des eaux devient périodiquement excessive;

que certaines collectivités du Manitoba ont subi de longues sécheresses, ce qui a eu un impact négatif non seulement sur les habitants, mais aussi sur les agriculteurs ainsi que sur les secteurs industriel et touristique;

que les Manitobains et les Manitobaines ont souvent exprimé un intérêt marqué pour les questions de drainage, d'irrigation, de stockage d'eau et d'amointrissement de l'impact des inondations, et qu'ils sont également intéressés à étudier les diverses possibilités de gestion du drainage et des ressources hydriques;

que la population du Manitoba veut mettre en place un protocole qui pourrait, à long terme, rendre plus efficace l'utilisation des ressources hydriques de la province, ce qui assurerait la viabilité de cette ressource naturelle si importante;

que le gouvernement provincial se doit d'élaborer une stratégie à long terme pour résoudre adéquatement cette question importante afin d'assurer l'abondance, la qualité et le drainage approprié des eaux pour les années futures,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba encourage le ministre de la Conservation à respecter rapidement son engagement à élaborer et mettre en place au Manitoba une stratégie d'ensemble à long terme en matière d'utilisation de l'eau;

Lundi 6 mai 2002

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à mettre en place des installations de protection à long terme contre les inondations dans les zones inondables et à limiter les effets néfastes de la sécheresse au moyen de bassins de stockage des eaux excédentaires en amont d'où les eaux pourraient être tirées en période de sécheresse.

Il s'élève un débat.

M. MAGUIRE, M. le *ministre* LATHLIN ainsi que MM. CUMMINGS, NEVAKSHONOFF et PENNER (Emerson) interviennent. M. STRUTHERS exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes